



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

**51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'approbation d'un projet de contrat d'objectifs à conclure avec Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) dans des collèges bas-rhinois et d'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre**

**Rapport n° CP/2017/400**

**Service gestionnaire :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour l'année scolaire 2017/2018, d'approuver le projet de contrat d'objectifs à conclure avec Sciences Po Strasbourg sur la période 2017-2019 pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) dans des collèges bas-rhinois et d'approuver la convention financière afférent à l'attribution de la subvention pour l'année 2017/2018.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a décidé du Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 réaffirmant ainsi la poursuite de son engagement en matière d'action éducative.

Le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation constituent des enjeux majeurs pour l'avenir du Bas-Rhin. Aux côtés des autres collectivités, le Département du Bas-Rhin participe, depuis le début des années 90, à l'effort public en ce sens.

**1. Le Programme d'Etudes Intégrées de Sciences Po Strasbourg, un programme d'égalité des chances**

Depuis 2007, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Etudes Intégrées (PEI). Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Les élèves, volontaires, sont principalement sélectionnés sur critères sociaux (75% sont boursiers) et académiques. Le programme intègre des élèves qui ont un excellent niveau scolaire ainsi que des élèves aux résultats moyens qui s'illustrent par leur motivation et leur goût de l'effort. Une majorité des élèves profitant du programme sont des filles car une attention est portée à l'autocensure des jeunes filles.

Le PEI fédère aujourd'hui 24 lycées d'Alsace et de Lorraine. A la rentrée 2016, il s'est ouvert aux élèves de 3<sup>ème</sup> dans le cadre du dispositif des « parcours d'excellence » destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il est ainsi proposé dans treize collèges REP et REP+ dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le PEI propose un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Dans chaque collège, un groupe de 10 élèves travaille sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois,
- favoriser leur ouverture d'esprit,
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

## **2. Sciences Po Strasbourg sollicite le Département du Bas-Rhin pour un soutien financier de 1 000€ par collège bas-rhinois participant**

Actuellement, six collèges du Bas-Rhin participent au programme : cinq collèges de Strasbourg (Erasme, Hans Arp, Twinger, Jean Monnet, Solignac) et le collège Lamartine de Bischheim. Sciences Po est prêt à intégrer dans le programme trois collèges supplémentaires situés hors Eurométropole de Strasbourg à compter de la rentrée 2018. Le choix de ces trois collèges se fera de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et Sciences Po Strasbourg.

Sciences Po Strasbourg sollicite un soutien financier du Département du Bas-Rhin à hauteur de 1 000€ par collège participant, soit un montant total de 6 000€ pour l'année scolaire 2017/2018, afin de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle pour les collégiens et de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration (et éventuellement d'hébergement) des collèges. Le programme PEI est entièrement gratuit pour les collèges et pour les familles.

Il est également proposé que Sciences Po développe, parallèlement au PEI Collèges, une action éducative complémentaire à destination des collégiens bas-rhinois. Les élèves de Sciences Po interviendraient de façon ponctuelle auprès des élèves des collèges bas-rhinois afin de parler de citoyenneté et d'enjeux de la construction européenne. Le choix des collèges se fera de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin et Sciences Po Strasbourg.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs pour la période 2017-2019 à conclure entre le Département, l'Université de Strasbourg et Sciences Po Strasbourg qui en est une des composantes. Le contrat d'objectifs est annexé au présent rapport.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention de 6 000€ à Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre du programme PEI Collèges dans 6 collèges bas-rhinois et d'approuver les termes du projet de convention financière annexé au présent rapport.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 14 septembre 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14977	65-6574-28	19 000,00 €	19 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président,*

*-décide de l'attribution d'une subvention de 6 000€ à l'Université de Strasbourg dont Sciences Po Strasbourg est une des composantes, pour la mise en œuvre du programme PEI Collèges dans 6 collèges bas-rhinois ;*

*- approuve les termes du projet de contrat d'objectifs 2017-2019 ci-joint à conclure avec l'Université de Strasbourg et Sciences Po Strasbourg ;*

*-approuve les termes du projet de convention financière 2017 à conclure avec l'Université de Strasbourg et Sciences Po Strasbourg ;*

*- décide que la subvention pour l'année scolaire 2017/2018 sera versée en une fois sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur à réception d'un exemplaire de cette convention signée ;*

*-autorise son président à signer le contrat d'objectifs et la convention financière dont les projets sont joints en annexe.*

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY